

ASSEMBLEE GENERALE DU 8 SEPTEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le 8 septembre, à 9h40 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Etaient présents

Artenay M. JACQUET David, Mme CHARON Yveline ; **Baigneaux** Mme DESCAUSES Marie-Claude, M. LELEUX Bruno ; **Bazoches les Hautes** M. FOUQUIAU Thierry ; **Bougy lez Neuville** Mme MAROIS Isabelle, Mme VINCENOT Béatrice; **Boulay les Barres** M. GUILLON Bertrand, M. GASNIER Romaric ; **Bricy** M. CORMIER Michaël ; **Bucy le Roi** Mme GUERIN Sandrine; **Cercottes** M. SAVOURE-LEJEUNE Martial **Chevilly** M.PELLETIER Claude, M. LORCET Dominique; **Coinces** Mme MASSON Marie-Christine; **Cormainville** M. SICOT Laurent, M. SAUVESTRE Stéphane ; **Courbehaye** Mme DAUVERGNE Angeline ; **Dambron** M. MOREAU Richard ; **Gemigny** M. CAILLARD Sylvain ; **Gidy** M. BERLA Éric ; **Guillonville**, M. LE CAPITAINE Christophe; **Huêtres** M. PERDEREAU Pascal, M. BLIZEZ Bruno; **La Chapelle Onzerain** M. RICHER Dominique ; **Lion en Beauce** M. MOREAU Damien ; **Lumeau** M. CHENU Pascal ; **Neuille aux Bois** M. RICHARD Jean-Louis, M. MAROIS Didier; **Orgères en Beauce** M.me POIGNANT Marie-Louise, M. RINGWALD Serge ; **Patay** Mme AUVRAY Virginie; **Poupry** Mme. SANTOS AFONSO Nadine, M. COCULET Gilles ; **Rouvray Sainte Croix** M. SMEKENS Patrice, M. LLOPIS Christophe ; **Ruan** M. DURAND Arnaud ; **Saint Lyé la Forêt** Mme BEAUD'HUY Nicole, M. TRIFFAULT Jean Paul ; **St Pérvay la Colombe** M. BARRAULT Yves, M. GIRARD Olivier ; **Saint Sigismond** M. PELLE Christian ; **Santilly** M. LACHAUME Jean-Paul, M. GASNIER Jean Claude ; **Sougy** M. SEVIN Christophe, Mme BONHOMMET Miriane ; **Terminiers** M. PERDEREAU Denis, M. HALLOUIN Hubert ; **Tillay le Péneux** M. BRULE Mikaël ; **Tournois** M. DEBREE Bruno, Mme CHEVALIER Patricia ; **Trinay** M. CATHERINE DIT CARRIOT Éric, M. PECHEUX Cédric ; **Villamblain** M. BANNERY Frédéric, M. DELMOTTE Clément ; **Villeneuve sur Conie** Mme CISSE Sylvie ; **Villereau** Mme HERVOUET Simone, M. MENEAU Alain

Présents : 58

Pouvoirs : Mme AUVRAY Virginie à Mr GUISET Eric (Patay)

Excusés : Mr ALLAIS Jean Luc, Mr THIERRY Henri (Fontenay sur Conie)

Votants : 58 présents + 1 pouvoir = 59

Mme Marion THIERRY est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Mr RICHARD, président sortant ouvre la séance à 9h40 et installe les délégués dans leur fonction.

M. Richard rappelle ensuite l'ordre du jour.

1. ELECTION DU PRESIDENT

Mr RICHARD demande à Mr BARRAULT Yves, délégué de Saint Pérvay la Colombe, doyen d'âge de l'assemblée, de bien vouloir prendre la présidence de séance.

M. BARRAULT fait appel à candidatures.

1 délégué se porte candidat :

- M. Jean-Louis RICHARD, délégué CCF, élu conseiller municipal à Neuville aux Bois.

Le doyen d'âge fait procéder au vote à bulletins secrets.

Nombre de votants : 59

Suffrages exprimés : 58

A obtenu :

RICHARD Jean-Louis : 56

Nombre de bulletins blancs : 2

M. Jean-Louis RICHARD ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu Président du SIRTOMRA au premier tour de scrutin.

M. le doyen d'âge cède la présidence de séance à M. RICHARD qui remercie l'assemblée pour sa confiance.

Il poursuit l'ordre du jour.

2. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le président rappelle que le bureau sortant était composé de 12 membres et précise que les statuts n'imposent pas un nombre précis.

Se sont déclarés candidats :

M. Richard, le président - CCF (Neuville aux Bois)

M. Lachaume - CCCB (Santilly),

M. Jacquet - CCBL (Artenay),

Mme Guérin - CCBL (Bucy le Roi)

M. Cormier - CCBL (Bricy)

Mme Beaud'huy - CCF (Saint Lyé la Forêt)

M. Savouré Lejeune - CCBL (Cercottes)

M. Pelletier - CCBL (Chevilly)

Mme Marois - CCF (Bougy lez Neuville)

Mme Vincenot - CCF (Bougy lez Neuville)

M. Triffault - CCF (Saint Lyé la Forêt)

Mme Poignant - CCCB (Orgères en Beauce)

M. Ringwald - CCCB (Orgères en Beauce)

L'assemblée, à l'unanimité, décide de voter cette liste à main levée.

A l'unanimité (59 voix), les 13 personnes ci-dessus sont élues membres du bureau.

3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Président rappelle que le SIRTOMRA avait 4 vice-présidents, permettant ainsi une représentation territoriale.

Il propose donc d'élire à nouveau 4 vice-présidents parmi les membres du bureau.

Se sont déclarés candidats :

M. Lachaume - CCCB (Santilly),

M. Pelletier - CCBL (Chevilly),

Mme Poignant - CCCB (Orgères en Beauce)

Mme Guérin - CCBL (Bucy le Roi)

L'assemblée, à l'unanimité, décide de voter cette liste à main levée.

A l'unanimité (59 voix), les 4 personnes ci-dessus sont élues vices-présidents.

4. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres est composée d'un Président (le Président du SIRTOMRA, de plein droit), de cinq membres titulaires et cinq suppléants.

Se sont portés candidats :

Titulaires

M. Lachaume - CCCB (Santilly)

M. Ringwald - CCCB (Orgères en Beauce)

Mme Beaud'huy - CCF (Saint Lyé la Forêt)

M. Girard - CCBL (Saint Péray la Colombe)

M. Lorcet - CCBL (Chevilly)

Suppléants

Mme Masson - CCBL (Coinces)

Mme Poignant - CCCB (Orgères en Beauce)

Mme Charon - CCBL (Artenay)

M. Richer - CCBL (La Chapelle Onzerain)

M. Triffault - CCF (Saint Lyé la Forêt)

L'assemblée désigne les membres titulaires puis suppléants de la commission d'appel d'offres comme indiqué ci-dessus, par 59 voix pour chacune des listes.

5. DELEGUES A BEAUCE GATINAIS VALORISATION (BGV)

BGV est le syndicat de traitement auquel le SIRTOMRA a délégué sa compétence « traitement » (valorisation /élimination des ordures ménagères et tri de la collecte sélective).

Chaque syndicat de collecte est représenté à BGV par des délégués dont le nombre est proportionnel à sa population (un délégué pour 3 000 habitants).

Le Sirtomra ayant une population double-compte de 28 089 habitants, il faut élire neuf délégués.

Le président indique que les délégués devront être disponibles car sont prévues 4-5 assemblées générales dans l'année à BGV, généralement en fin d'après-midi.

Se sont déclarés candidats :

M. Richard, président de plein droit

M. Lachaume - CCCB (Santilly),

Mme Guérin - CCBL (Bucy le Roi)

M. Ringwald - CCCB (Orgères en Beauce)

M. Marois - CCF (Neuville aux Bois)

Mme Vincenot - CCF (Bougy lez Neuville)

M. Pelletier - CCBL (Chevilly)

M. Savouré Lejeune - CCBL (Cercottes)

Mme Auvray - CCBL (Patay)

L'assemblée, à l'unanimité, désigne les personnes ci-dessus délégués du SIRTOMRA à BGV.

Le président signale que la prochaine assemblée générale à BGV est prévue le 22 septembre 2020.

6. ELECTION DES REPRESENTANTS AU CNAS

Le CNAS est le Comité National d'Action Sociale, auquel adhère le SIRTOMRA. Il faut désigner un délégué parmi les membres du personnel et un parmi les élus.

Mme Coutant, personnel du SIRTOMRA, est désignée déléguée « personnel ».

Mme Charon se propose pour être déléguée des élus et est désignée à l'unanimité.

7. DELEGATION DE SIGNATURE AUX VICE-PRESIDENTS

Le Président est seul habilité à signer tout document engageant le SIRTOMRA. Il propose, pour le bon fonctionnement du service, de donner une délégation de signature à M. Lachaume, vice-président. Cette délégation serait une sécurité en cas d'absence ou d'indisponibilité temporaire du Président.

L'assemblée, à l'unanimité (59 voix), autorise le Président à donner délégation de signature à M. Lachaume, vice-président.

8. INDEMNITES

Au Président : M. RICHARD rappelle que dans le cadre de leur fonction, les présidents de syndicats mixtes peuvent obtenir une indemnité dont les modalités sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales. L'indemnité du Président du SIRTOMRA, syndicat dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 est fixée à 25.59% de l'indice brut 1015. Après en avoir délibéré, **l'assemblée, à 58 voix pour et une abstention, décide d'allouer au président l'indemnité au taux maximum de 25.59% de l'indice brut 1015.**

Au personnel : Le personnel du Sirtomra devant régulièrement se déplacer sur le territoire du syndicat et de Beauce-Gâtinais Valorisation, le Président propose d'établir un ordre de mission permanent valable pour tout le personnel du SIRTOMRA. Dans le cas où le véhicule de service ne pourrait être utilisé, les frais de déplacement et de mission seront remboursés conformément au décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié.

L'assemblée, à l'unanimité (59 voix),

- Autorise le Président à signer un ordre de mission permanent sur les territoires du SIRTOMRA et de BGV.
- Accorde au personnel le remboursement de ses frais de déplacement et de mission conformément au décret en vigueur (modifié).
-

9. AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES

Le président demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant un avenant au marché d'exploitation des déchetteries, la formulation de celui-ci étant parvenue après l'envoi des convocations.

Le président expose que l'objet de cet avenant est de modifier le prix forfaitaire mensuel du BPU intitulé : *1.1b accueil du public et entretien de la déchetterie d'Artenay.*

En effet le SIRTOMRA a fait remarquer que ce prix est supérieur pour la déchetterie d'Artenay par rapport à la déchetterie de Patay pour un même volume horaire d'ouverture de ces deux déchetteries.

Les deux parties SIRTOMRA et SOCCOIM se sont mis d'accord pour que les deux prix soient identiques et alignés sur la valeur du prix 1-4b du BPU qui est celui correspondant à la déchetterie de Patay et au bon volume horaire.

En conséquence l'avenant N°1 précise la prise d'effet à partir du 1^{er} septembre 2020 et le SIRTOMRA bénéficiera également d'un avoir de 7889,85€ HT correspondant au remboursement rétroactif de la différence depuis le début du marché.

L'assemblée à l'unanimité autorise le président à signer cet avenant.

10. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SIRTOMRA

Afin d'assurer une certaine transparence auprès des usagers du service, l'article L2224-5 du CGCT prévoit que le président du syndicat compétant doit présenter chaque année un rapport sur la qualité et le prix du service. Depuis 2017, il est rendu obligatoire de chiffrer en hors taxe toutes les dépenses et notamment sur les trois dernières années du service « gestion des déchets ».

Le président détaille au nouveau conseil syndical le rapport d'activités de l'année 2019.

A l'unanimité l'assemblée approuve le rapport annuel 2019 du SIRTOMRA.

11. AFFAIRES DIVERSES

- COVID 19

Le personnel du SIRTOMRA a été en télétravail du 17 mars au 05 mai.

Les collectes en porte à porte et apports volontaires se sont déroulées sans altération de service.

Par contre, les déchetteries ont été fermées du 17/03 au 27/04 avec des ouvertures exceptionnelles pour les professionnels sur rendez-vous.

Ensuite, du 28/04 au 17/05, les déchetteries ont ré ouvertes mais uniquement sur rendez-vous pour les particuliers et professionnels.

Du 18/05 au 30/05, plus de prise de rendez-vous mais un accès se faisant par plaques d'immatriculations paires et impaires.

Les déchetteries ont ouvert de façon « normale » à partir du 1^{er} juin, nous avons ajouté une demi-journée d'ouverture supplémentaire et doublé le personnel.

Pour le moment, l'accès au haut de quais est limité à 6 véhicules.

- BACS D'ORDURES MENAGERES A LA NORME EN840

Une campagne de communication a été réalisée via notre journal « n'en jetez plus » (rentrée 2019), dans la presse, sur notre site Internet et en collaboration avec les communes pour informer les usagers de la mise en place du bac ordures ménagères à la norme EN840 obligatoire sur tout notre territoire.

En juin, l'équipe du Sirtomra a également parcouru tous les circuits de collecte afin de constater les adresses qui n'étaient pas dotées de bacs aux normes et rappeler la règle aux usagers.

Les refus de collecte ont commencé le 20 juillet, des autocollants ont été posés sur les sacs en vrac et les poubelles non conformes par les équipes.

- QUAI DE SOUGY

Les terrains de l'ancien centre d'enfouissement de Sougy appartiennent au Sirtomra. Une centrale photovoltaïque exploitée par la société Quadran valorise l'espace. Inédis annonce une mise en service pour le 21 septembre 2020.

- COMMUNICATION

Le président signale aux élus les actions mises en place par le syndicat.

♦ Prévention des déchets

Le Sirtomra est un des rares syndicats lauréat au **territoire à énergie positive pour la croissance verte**.

Insister sur la prévention des déchets est important pour le syndicat, d'ailleurs, ses camions de collecte sont logués « **trier c'est préserver, jetez c'est gâcher** » et notre journal se nomme « **n'en jetez plus** ».

♦ Sensibilisation

Le Sirtomra organise des animations, auprès des adultes et en milieu scolaires. 32 courriers ont été envoyés aux établissements scolaires et périscolaires afin de les sensibiliser sur le tri, la réduction des déchets et même le compostage en leur proposant des animations.

Des visites de Bégéval et du centre de tri sont également proposées à partir du CE2 jusqu'à la classe de 3^{ème}.

Le syndicat possède du matériel de tri qu'il met à disposition gratuitement pour vos événements, ou pour des actions de nettoyage de la nature.

♦ Dégradation du tri des déchets

Le président a tiré un signal d'alarme sur la qualité du tri qui se dégrade.

Le taux de refus est en hausse depuis 2017, il est de 19.11% en 2019 (le taux de refus acceptable est de 15%).

Les délégués au Sirtomra sont aussi des ambassadeurs du tri afin de rappeler aux usagers de leurs communes les bons gestes de tri.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 12h00.

La prochaine assemblée générale est prévue **le mardi 13 octobre** 2020 à 9h30 à la salle des fêtes d'Artenay. La date sera confirmée par une convocation individuelle.